



MESURES D'ACCOMMODEMENT POUR LES EXAMENS POLITIQUE DE L'ÉLUL

L'École de langues tente de mettre en place toutes les mesures permettant aux étudiants ayant droit à des mesures d'accommodement de faire leurs examens dans les meilleures conditions possibles. Le respect des consignes ci-dessous vous permettra de mieux planifier et réussir vos examens.

1. **Dans les deux premières semaines de la session d'automne et d'hiver, et dans la première semaine de la session printemps-été**, vous devez présenter votre lettre d'attestation d'accommodement à votre enseignant et compléter un formulaire de demande pour examens avec mesures d'accommodement. **Une demande reçue après cette date ne sera pas acceptée.**
2. Si vous obtenez une lettre en cours de session, veuillez la transmettre à votre enseignant et compléter le formulaire de demande pour examens avec mesures d'accommodement dans les plus brefs délais. Si vous êtes en attente d'une rencontre avec le Centre d'aide aux étudiants, veuillez également en informer votre enseignant.
3. On tiendra compte de vos disponibilités pour fixer la date et l'heure de vos examens, mais il se peut que vous soyez obligé de manquer un cours ou de vous libérer d'une obligation. Il faut aussi être disponible à plusieurs moments autres que ceux de votre cours pour faire l'examen. Vous pourriez même avoir à manquer un cours ou une partie d'un cours afin d'obtenir le temps supplémentaire nécessaire pour vous présenter à un examen.
4. Dans la mesure du possible, faites un choix de cours qui vous permet d'établir un horaire d'examens limité à un seul examen par jour.
5. Un étudiant qui ne se présente pas aux examens de mi-session sans aviser son enseignant **peut perdre sa réservation pour les examens de fin de session.**
6. Si vous ne pouvez pas vous présenter à un examen pour des raisons de santé ou tout autre motif, vous devez prévenir le responsable du secteur et votre enseignant. S'il s'agit d'un motif médical, un certificat médical sera exigé. Par ailleurs, si vous abandonnez le cours, veuillez en aviser votre enseignant et le responsable de secteur.
7. Vous devez **répondre dans un délai de 72 heures** aux courriels qui vous sont envoyés pour vos examens avec mesures d'accommodement.
8. Le jour de votre examen, vous devez vous présenter 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de l'examen.
9. Des imprévus peuvent survenir durant vos examens (exemple : travaux, manifestations, pause de la classe voisine, etc.). De plus, à moins d'indication contraire sur votre attestation, vous ne serez pas seul au moment de passer vos examens et il est possible qu'un autre étudiant utilise un portable. Par conséquent, il vous est fortement recommandé d'apporter **des bouchons d'oreilles.**
10. **Les téléphones cellulaires et tout autre appareil électronique sont interdits pendant les examens.** Apportez une montre : cela vous permettra de mieux gérer votre temps pendant l'examen.